

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 86 (1960)
Heft: 19: Comptoir Suisse, Lausanne, 10-25 septembre 1960

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.
Membres: M. Bridel; J. Favre, arch.; R. Neeser, ing.; A. Robert, ing.;
J. P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

Vacat
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

| | | | | |
|----------------|--------|----------|----------|----------|
| 1 an | Suisse | Fr. 28.— | Etranger | Fr. 32.— |
| Sociétaires | » | » 23.— | » | » 28.— |
| Prix du numéro | » | » 1.60 | | |

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

| | |
|---------------------|-----------|
| Tarif des annonces: | |
| 1/1 page | Fr. 290.— |
| 1/2 » | » 150.— |
| 1/4 » | » 75.— |
| 1/8 » | » 37.50 |

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours pour l'étude d'un groupe scolaire, à Pully.

Aménagement du centre de Renens-Gare.

Divers: La nouvelle usine Brown Boveri à Birr. — Mise en service du réacteur Diorit.

Service de placement. — Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, À PULLY

Extrait du règlement-programme

Ce concours, organisé par la Municipalité de Pully, était ouvert:

a) aux architectes pullliérans reconnus par l'Etat de Vaud quelle que soit leur résidence; b) aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud et domiciliés à Pully depuis le 1^{er} janvier 1959 au moins; c) aux architectes invités par la Municipalité de Pully: MM. Jacques Dumas, Jacques Felber, René Gindroz, Robert Loup, Michel Magnin, Claude Raccoursier, Schaffner & Schlup, Roland Willomet.

Il avait pour but l'étude d'un groupe scolaire primaire à construire aux abords immédiats et à l'ouest du collège principal de Pully-Village, à l'avenue C. F. Ramuz.

Une bonne liaison avec le bâtiment existant devait être assurée.

Il était spécifié que dans l'étude des accès, les concurrents auraient à éviter une trop grande concentration des élèves.

De l'importance devait être attribuée à l'économie du projet.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 24, 25 et 28 mai 1960 pour examiner les projets présentés au concours. Il était composé de MM. Charles Besson, syndic de Pully, président; Maurice Jaton, municipal, directeur des Ecoles; Frédéric Brugger, architecte à Lausanne; Marcel Mailard, architecte à Lausanne; Etienne Porret, archi-

tecte à Lausanne; René Keller, architecte à Lausanne; Jean-Louis Grandchamp, président de la Commission scolaire. Suppléant: M. Jean-Pierre Cahen, architecte à Lausanne (M. Thaler, municipal, était absent dès le 24 mai, après-midi).

Il constate que seize projets ont été déposés dans le délai prévu. Ils sont tous admis au jugement.

Après un examen sommaire des travaux présentés et une visite sur place, le jury élimine lors d'un premier tour quatre projets présentant des défauts d'implantation et d'organisation intérieure, une mauvaise occupation du terrain et une liaison défectueuse avec le bâtiment existant.

Quatre autres projets, quoique présentant certaines qualités, sont éliminés au second tour pour mauvais rapport des volumes et occupation irrationnelle du terrain.

Au troisième tour, le jury établit une critique détaillée des huit projets restant en présence et fixe comme suit les critères qui lui servent de base d'appréciation:

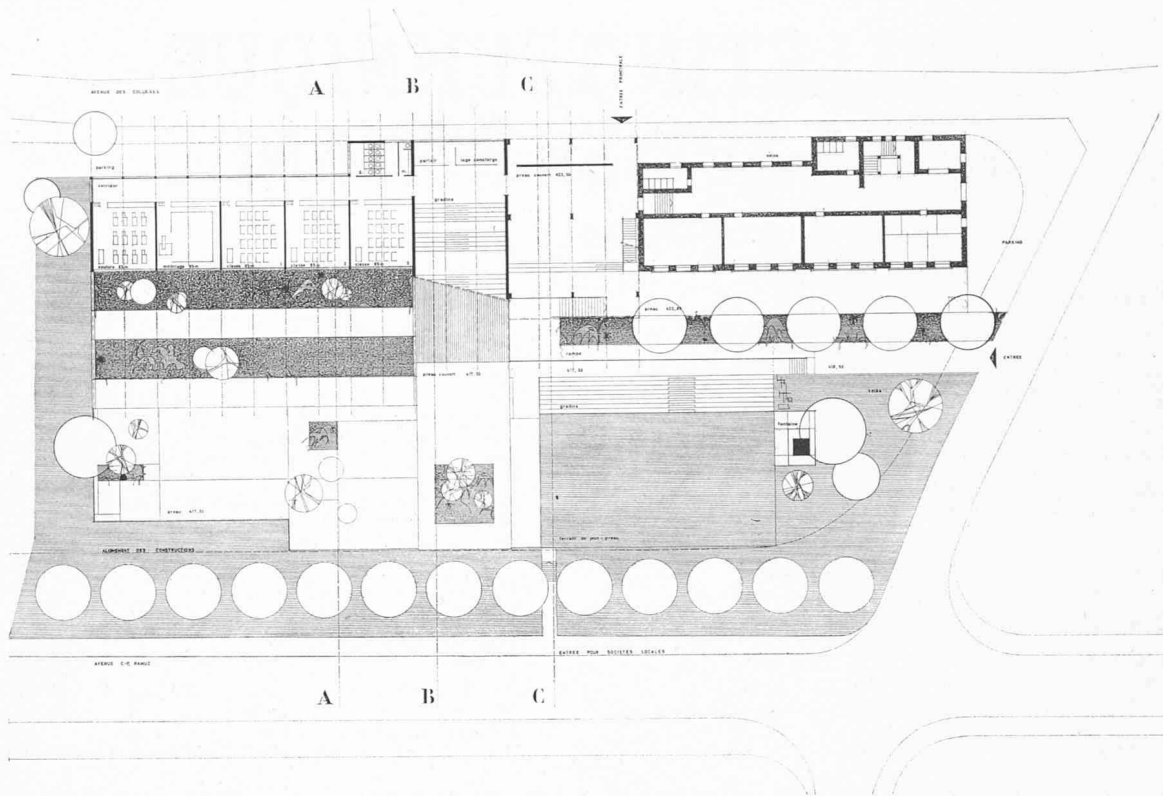
1. Répartition des volumes.
2. Entrées et préaux.
3. Orientation des locaux.
4. Organisation intérieure et recherche d'ambiance.
5. Architecture.

Après avoir passé encore en revue tous les projets, le jury procède au classement et à la fixation du montant des prix, puis il rédige ses conclusions comme suit:

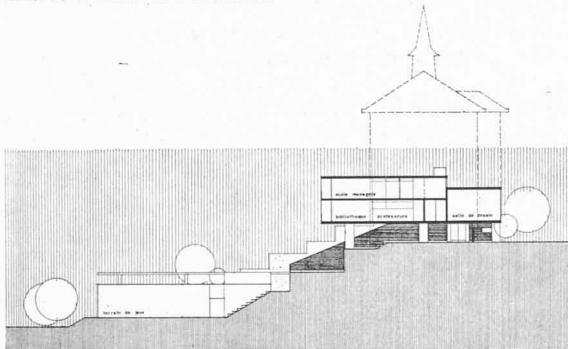
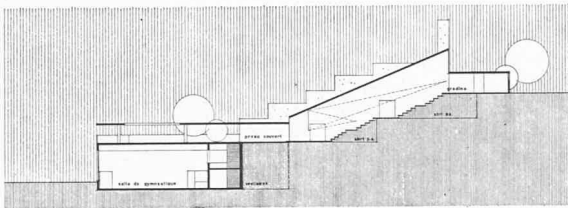
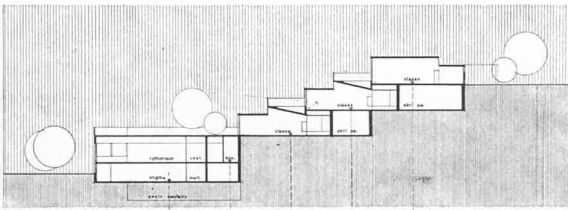
(Suite page 314)

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, A PULLY

1^{er} prix, projet « Scoubidou », M. Henry Collomb, architecte.



Plan de situation. — Echelle 1 : 1000.



Coupes A, B et C.
Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury

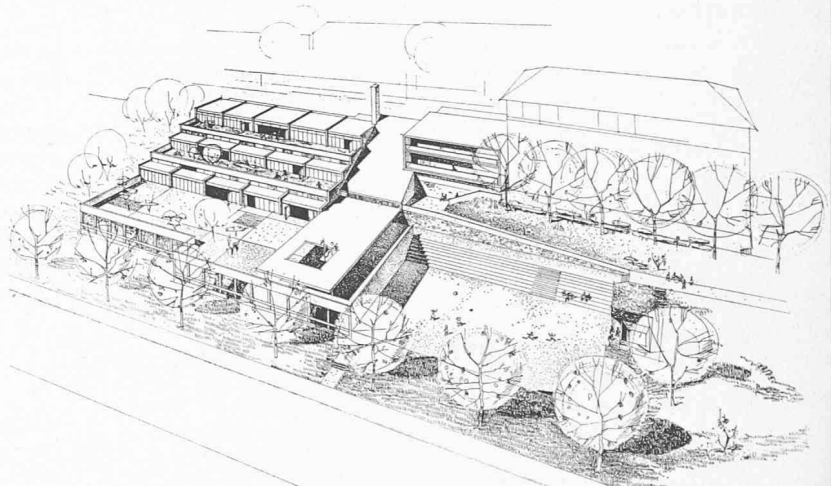
Heureuse répartition des volumes dégageant la partie sud du terrain, sans créer un écran le long de l'avenue des Collèges.

Les préaux et places de jeux sont bien compris.

L'orientation est bonne. Le problème de l'éclairage est bien résolu. Il faudrait toutefois que le niveau des plates-formes extérieures soit abaissé au niveau des classes.

La disposition étagée des classes normales est bonne. L'idée de combiner un hall en gradins pour les accès et les manifestations mérite d'être retenue. L'emplacement choisi pour les salles spéciales complique la liaison entre le bâtiment ancien et le nouveau.

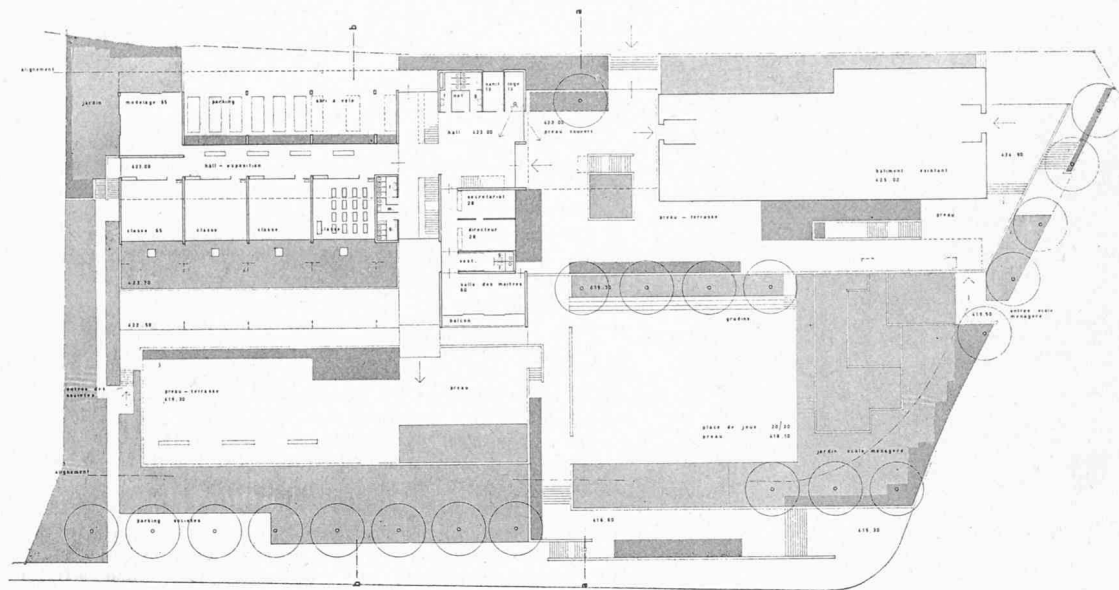
Bonne architecture. On aimerait cependant que la forme des toitures s'intègre mieux dans l'ensemble.



Perspective.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, A PULLY

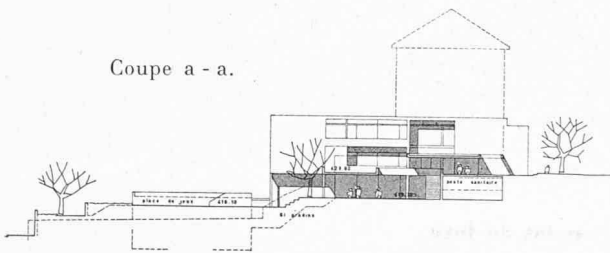
2^e prix, projet « Orfeu », MM. Schaffner et Schlup, architectes.



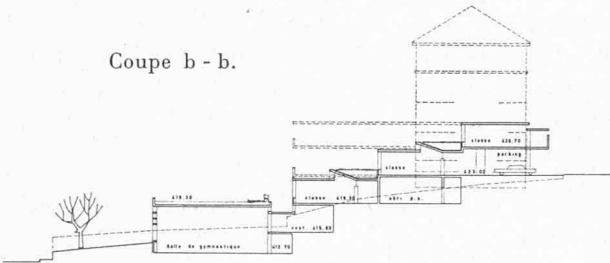
Plan de situation.

Echelle 1 : 1000.

Coupe a - a.



Coupe b - b.



Jugement du jury

Heureuse répartition des masses. Bonne intégration des nouveaux volumes avec le bâtiment existant.

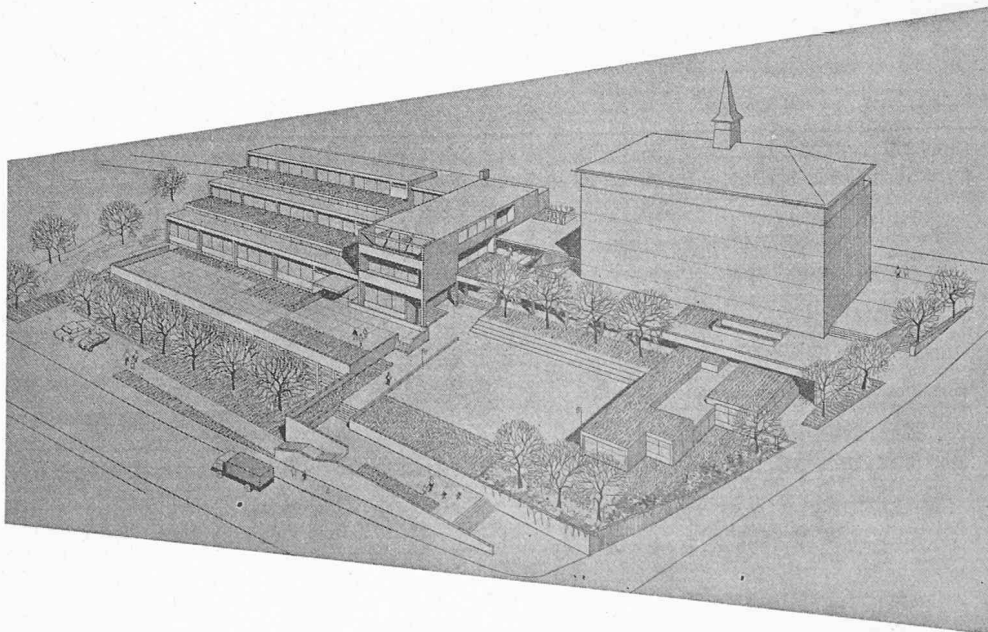
Dégagement intéressant des entrées. Préaux diminués par l'étalement des constructions.

Orientation et éclairage des classes très bien étudiés.

Excellente organisation des plans. L'auteur a su donner une ambiance sympathique au projet, qui réunit en un tout les parties anciennes et nouvelles. La disposition des locaux sanitaires est discutable.

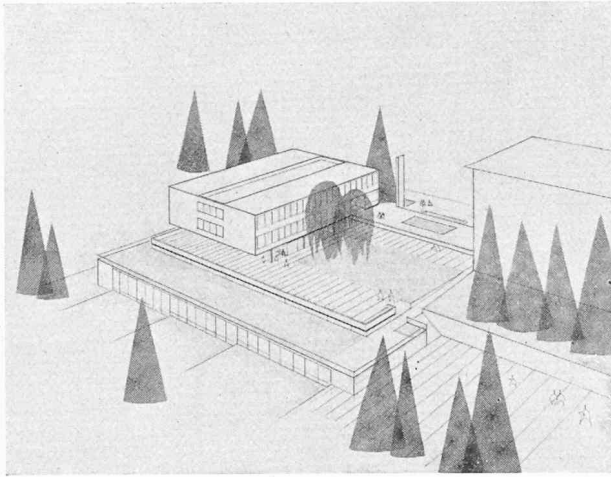
A l'exception du bloc central qui pourrait être amélioré, l'architecture est bonne.

Perspective.



CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, A PULLY

3^e prix, projet « Terrasse », M. Raymond Guidetti, architecte.



Perspective.

Jugement du jury

Bonne implantation, bonne répartition des volumes assurant un bon dégagement sur le lac.

Entrée et accès bien placés.

Préaux suffisants et bien répartis ainsi que les espaces verts. La place de jeux, dans les dimensions désirées, empiéterait sur l'alignement et le domaine public.

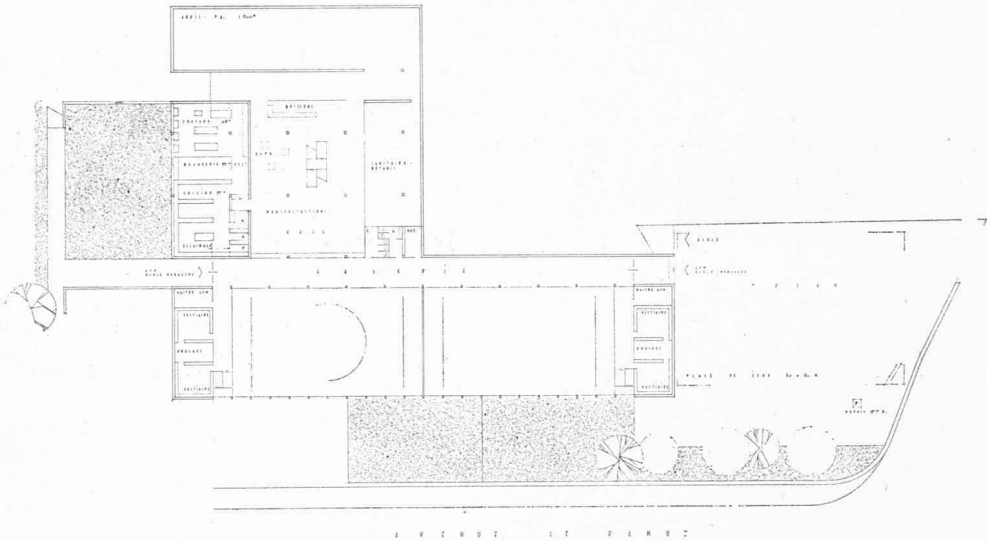
L'orientation des classes est-ouest est admissible. Une partie seulement des classes a l'éclairage bilatéral.

L'emplacement de l'entrée à un étage de classes complique les communications avec les services communs. En plus, on estime que les dimensions de l'escalier sont faibles et sa position discutable.

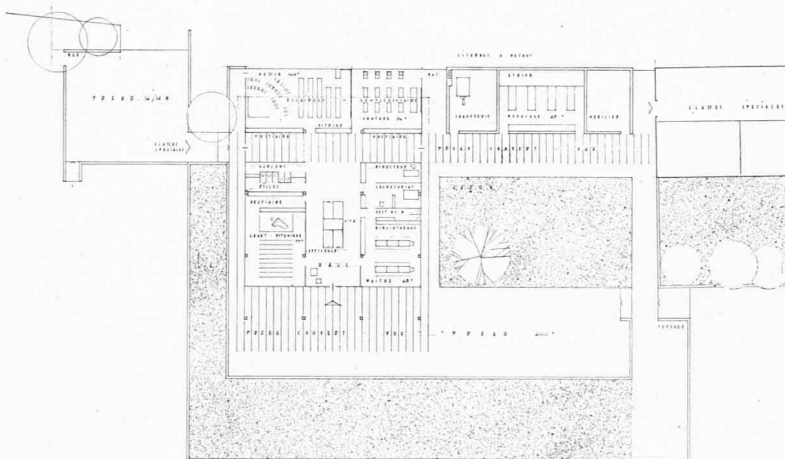
L'emplacement choisi pour les classes spéciales présente quelques inconvénients et l'éclairage de la salle de modelage est discutable.

L'emplacement réservé aux manifestations n'est pas éclairé. Bonne disposition des salles de gymnastique.

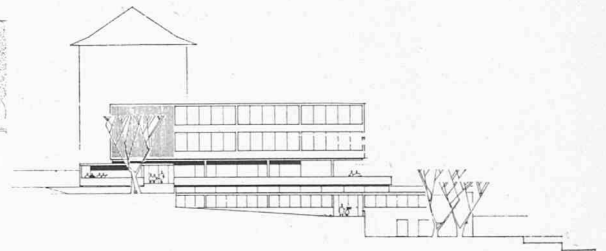
Architecture admissible. L'importance donnée à la cheminée est discutable.



Plan niveau 417.40.



Plan niveau 421.10.
Echelle 1 : 1000.

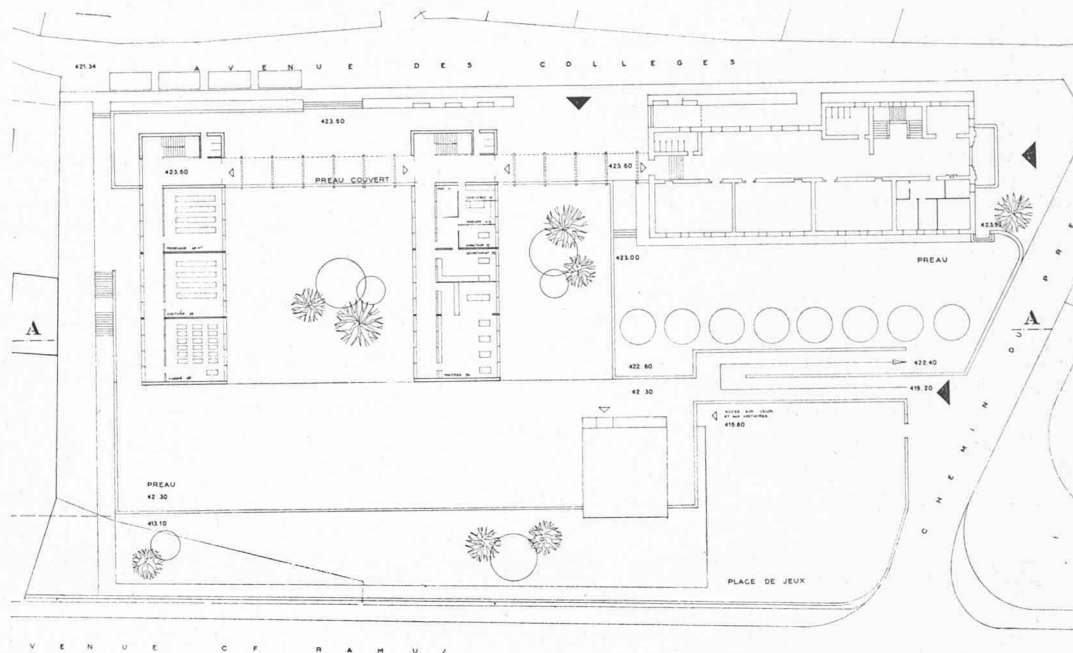


Coupe-élévation ouest.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, A PULLY

4^e prix, projet « Tony », M. Claude Raccoursier, architecte.

Collaboratrice : M^{me} Anne-Marie Raccoursier.



Plan. — Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury

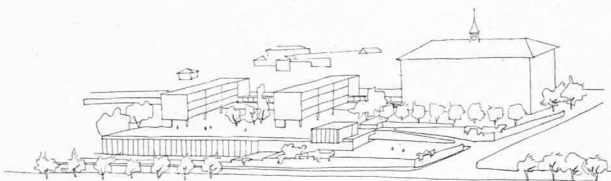
L'implantation proposée par le concurrent offre un dégagement intéressant.

Bonne distribution des accès. La grande surface des préaux est judicieusement distribuée. La place de jeux est bien placée, mais dans la dimension désirée elle empiéterait sur l'alignement et le domaine public.

L'orientation des classes est admissible.

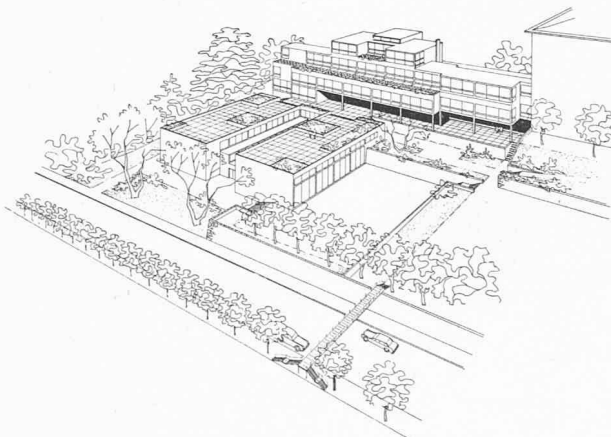
Le fait d'avoir prévu deux pavillons crée une ambiance favorable. Les liaisons des collèges avec les salles de gym et de chant ne sont pas résolues.

L'architecture est trop schématique et ne reflète pas la qualité du plan.



Perspective.

5^e prix, projet « Semiramis », M. Willy Steiner, architecte.



Perspective.

Jugement du jury

Bonne répartition des volumes.

On regrette que la plate-forme aménagée sur les salles de gymnastique soit coupée.

Entrée principale trop près de la route. La passerelle sur l'avenue Ramuz est une proposition intéressante.

Telle que proposée, la place de jeux empiète sur l'alignement. Les préaux sont excessivement fragmentés.

L'orientation des classes et l'éclairage ont fait l'objet d'une étude intéressante.

La recherche de symétrie dans le plan n'est pas justifiée et entraîne plusieurs inconvénients dans l'organisation des circulations et la disposition de certains locaux.

On relève la bonne disposition de l'école ménagère ; l'éclairage de sa salle de couture est toutefois insuffisant.

Les volumes très différenciés donnent à l'ensemble une ambiance favorable.

Bonne architecture, mais tributaire de la rigidité du parti de symétrie.

Le jury reconnaît que le problème posé était complexe et difficile à résoudre ; aussi constate-t-il avec plaisir que les concurrents se sont efforcés de vaincre les difficultés et ont présenté d'intéressantes solutions.

Ceci dit, on définit ainsi les conditions pour la suite des études :

- Les futures constructions ne devront pas créer un écran le long de l'avenue des Collèges. La zone sud du terrain restera le plus dégagée possible et toutes mesures devront être prises pour protéger les classes contre le bruit de la rue.
- Le collège existant doit rester l'élément dominant de tout le groupe.
- Les surfaces et la répartition des préaux et des zones vertes sont d'une grande importance. Ces préaux et places de jeux formeront partie intégrante du futur groupe scolaire.
- A l'âge de l'école primaire, l'enfant vit encore dans un monde restreint mais plein d'imagination et de fantaisie ; par leur échelle et leur atmosphère, les nouvelles constructions en tiendront compte.
- Le nouveau collège sera simple, tant par sa conception que par les matériaux employés.

Le jury est d'avis qu'aucun des projets ne peut être recommandé tel quel pour l'exécution.

Le jury propose cependant à l'organisateur de continuer les études en chargeant les auteurs des projets classés en premier, deuxième et troisième rang de présenter chacun un autre projet en tenant compte notamment des critiques formulées et des conclusions.

Les nouveaux projets seront soumis aux conditions S.I.A. et jugés par le même jury.

Après avoir signé son rapport, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèlent les noms des auteurs des projets primés :

- 1^{er} prix : 3500 fr., projet « Scoubidou », M. *Henry Collomb*.
- 2^e prix : 3400 fr., projet « Orfeu », MM. *Schaffner et Schlup*.
- 3^e prix : 3000 fr., projet « Terrasse », M. *Raymond Guidetti*.
- 4^e prix : 2500 fr., projet « Tony », M. *Claude Raccoursier*. Collaboratrice : M^{me} *Anne-Marie Raccoursier*.
- 5^e prix : 2500 fr., projet « Semiramis », M. *Willy Steiner*.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RENENS-GARE

Concours d'idées

Les résultats complets de ce concours ont été publiés dans notre numéro 17, du 13 août 1960. Pour permettre une meilleure comparaison des projets, nous publions ici, à titre complémentaire, le plan du secteur central du projet de M. *William F. Vetter*, classé en premier rang.

